

Présentation de Pierre CHILLET – Hervé PIJAC

Michel Belin, président

Monsieur,

Force est de reconnaître que vous ne facilitez pas le travail du président que je suis puisque vous m'imposez en quelque sorte de faire deux présentations pour une seule personne. En effet, la double identité est votre première caractéristique, Pierre Chillet pour l'état civil et Hervé Pijac pour l'écrivain.

Commençons par Pierre Chillet : vous êtes né à Nîmes en juillet 1948. Vous vous définissez languedocien par raison et cévenol par le cœur. Vous habitez près de Montpellier à Saint-Gély du-Fesc.

Comme beaucoup d'entre nous, vous avez fait vos études secondaires au lycée Daudet et vous en avez gardé un excellent souvenir qui se prolonge avec votre adhésion à l'association des anciens élèves de cet établissement.

Après des études supérieures en droit et en lettres essentiellement à Montpellier, vous réussissez le difficile concours d'entrée à France Télécom, entreprise alors publique, dans laquelle vous allez avoir de hautes responsabilités nationales dans des domaines relevant presque exclusivement de l'humain à savoir la communication, l'hygiène et la sécurité du travail, l'innovation.

Mais votre passion première est l'écriture où vous êtes connu sous le nom d'Hervé Pijac. Vous êtes l'auteur de plusieurs romans, en 1998 « le moulin Serrières en Cévennes », « une part d'ombre » en 2015 ou encore « le hippie cévenol » en 2017. L'histoire comme la Cévenne sont une de vos sources d'inspiration. Mais vous ne vous contentez pas d'écrire puisque vous donnez leur chance à de jeunes auteurs en les publiant dans les éditions de la Voix Domitienne.

J'ai commencé cette présentation en évoquant votre double facette, c'est oublié votre activité parmi nous ; un troisième personnage en quelque sorte.

Lorsque vous avez été reçu le 19 mars 1999 en qualité de correspondant au sein de notre compagnie par notre présidente Marcelle Vialla, cette dernière concluait alors sa présentation en citant une locution latine que les écrivains affectionnent « Nulla dies sine linea ; ita non omnis moriar ». Ces formules empruntées à Pline l'Ancien ou Horace selon elle vous caractérisaient.

Vous avez tout naturellement présenté plusieurs communications inspirées pour la plupart de vos recherches littéraires :

- le 04 février 2000, elle s'intitulait « la légende des hippies en Cévennes »
- le 19 avril 2002, « l'avènement des lumières »
- le 24 janvier 2014 « déserteurs et insoumis de la grande guerre »

J'ajoute que vous êtes un des trois membres du comité de pilotage aux côtés de Robert Chalavet et Bernard Simon en charge de la construction de l'ouvrage « Nîmes, vu par les académiciens ».

Votre nom s'imposait compte tenu de votre expérience et de votre savoir-faire dans le monde de l'écriture et de l'édition.

Aujourd'hui, vous avez décidé de nous parler d'un sujet très délicat celui du rôle des kapos dans les camps de concentration. On sait que les allemands en manque de personnel avaient décidé de confier à des prisonniers la discipline des camps. Ce fut le cas de Karl Kapp à Dachau. Beaucoup de détenus ont estimé que ces chefs improvisés tout en exerçant eux-mêmes des violences évitaient des punitions plus sévères commises par les SS. C'est ainsi que Kapp , en 1960, a été déclaré innocent de tous les crimes qu'on lui reprochait par un tribunal de Munich. Les juges ont estimé qu'il s'était montré loyal vis-à-vis des autres détenus parfois en les protégeant. Le bien, le mal où est la frontière ? peut-on commettre le mal pour faire le bien ? autant de questions qui sous-tendent votre intervention. Nous vous écoutons.

Je précise que compte tenu du sujet abordé, Monsieur Chillet ne souhaitait pas d'applaudissements à la fin de sa communication.